



## Délibération n° 2011-22

Conseil d'administration du 29 juin 2011

**Objet : Autorisation de conclure une convention pour accompagner financièrement le nouveau dimensionnement du projet relatif au registre unique de santé et sécurité au travail (projet RUSST)**

M. Domeizel, Président,  
rend compte de l'exposé suivant :

### EXPOSE

Un premier projet créé en 2007, associant 7 CDG et 3 collectivités a été subventionné par le FNP. Les travaux ont abouti à un outil utilisable par l'ensemble des acteurs de la prévention.

Aujourd'hui la proposition consiste à prolonger ce partenariat pour pérenniser cet outil, mais aussi l'enrichir et lui donner une nouvelle dimension.

L'objectif d'enrichissement du projet RUSST 2011-2014 est placé sous l'angle de l'intégration de la prévention dans la gestion des ressources humaines via la création de deux nouveaux chapitres: l'un sur l'inaptitude physique, la prévention et le maintien dans l'emploi; l'autre, sur la prévention intégrée dans la Gestion des Ressources Humaines.

Un accompagnement financier, sous forme de subvention, est attendu du FNP pour soutenir de 2011 à 2014 le nouveau dimensionnement de ce projet.

Vu l'article 13 alinéa 12 du décret du 7 février 2007 qui donne compétence au conseil d'administration pour autoriser la conclusion de conventions pour l'accomplissement des missions du Fonds national de prévention.

Vu l'article 78 du règlement intérieur, qui donne compétence à la commission de l'invalidité et de la prévention pour proposer au conseil d'administration les décisions relatives au FNP.

Vu l'avis de la commission de l'invalidité et de la prévention, réunie le 27 juin 2011 qui propose au conseil d'administration d'autoriser le service gestionnaire à conclure une convention pour l'octroi d'une subvention destinée à accompagner financièrement le nouveau dimensionnement du projet du réseau RUSST

***Le Conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, autorise le service gestionnaire à conclure une convention avec le centre de gestion coordonnateur prévoyant l'octroi d'une subvention globale de 109 827€, destinée à accompagner de 2011 à 2014 le nouveau dimensionnement du projet relatif au registre unique de santé et sécurité au travail.***

Bordeaux, le 29 juin 2011

Le secrétaire administratif du conseil,

Emmanuel Serrié